rils, vous comprenez parfaitement, Vénérables Frères, qu'il y a lieu d'espérer beaucoup des institutions franciscaines ramenées à leur état primitif. Si elles fleurissaient, la foi, la pitié et l'honnêteté des mœurs chrétiennes fleuriraient aussi.

"Telles sont les raisons pour lesquelles Nous avons depuis longtemps fort à cœur que chacun, autant qu'il le pourra, se propose l'imitation de François d'Assise.

Les paroles si solennelles, si précises du Chef Suprême de l'Eglise justifient, croyons nous, la liberté que nous prenons d'annoncer notre Revue aux membres du Clergé séculier et régulier, et par leur intermédiaire, à tous les chrétiens, fort nombreux du Canada et des Etats, qui désirent vivre d'une vie bien chrétienne.

Nous espérons trouver parmi eux bon nombre d'abonnés. Si la Petite Revue a été favorablement accueillie dans le passé, nous avons tout lieu de croire que sa continuation sera encore la bienvenue.

Voici notre programme.

Publier aussi complètes que possible les vies des Saints de la famille franciscaine, à commencer par celle de S. François; faire connaître d'avantage N. S. Jésus-Christ raconter les bontés maternelles de la T. S. Vierge; rappeler les règles d'une vie sérieusement chrétienne; donner des nouvelles du Tiers-Ordre en Canada et ailleurs. des nouvelles de Rome, de France, de nos missions, en particulier de la Terre-Sainte ; donner des renseignements sur nos sanctuaires d'Italie, de Palestine; publier des documents inédits sur nos anciens Pères Récollets du Canada; enfin comme variétés donner les matières, qui ne rentrent pas directement dans les précédentes et seront comme les épis glanés après la moisson.

S'il plait à Dieu, notre Revue mensuelle joindra de la sorte l'utile à l'agréable ; nous osons espérer qu'elle trouvera, en dehors du Tiers-Ordre, beaucoup de lecteurs.

Comme par le passé, le prix de l'abonnement annuel est fixé à \$1 (une piastre). On s'abonne chez Madame Vve Ed.

Faure, rue Notre-Dame, 3585, Montréal. Notre rédaction est absolument gratuite; les profits que pourra produire la Revuc seront exclusivement employés à améliorer cette publication. Mais, comme toutes les œuvres de ce monde ont besoin, pour se soutenir, de ressources humaines, lesquelles nous font complètement défaut, nous prions humblement les personnes qui nous feront l'honneur de s'abonner, d'envoyer en même temps, à l'adresse ci-dessus désignée, le prix de leur abonnement. Autrement, nous nous verrions sans l'impossibilité de les servir.

D'avance nous remercions bien cordialement toutes les personnes qui nous honoreront de leur demande d'abonnement, et nous leur disons •

mots ! s'est écrié le cardinal en lisant cela. Quand les lois sur les céréales ont été abolies, on a crié au vol; quand l'église d'Etat a été abolie en Irlande, on a crié à la spoliation; quand les rentes ont 'été-réduites en Irlande, on a crié à la confiscation, et maintenant quand on fait des lois pour protéger le monde du travail on crie au socialisme.

Le cardinal a ensuite conseillé à ses détracteurs de s'entendre sur le sens du mot avant de le lancer comme une injure, la définition du socialisme étant encore à faire.

Cet incident fait voir de quel côté tendent les esprits à la fin de ce siècle. De tous côtés, on cherche à faire disparaître, par des lois, les inégalités sociales. Le vingtième siècle verra-t-il la réalisation de ce rêve chrétien? C'est ce que croient bien des penseurs, avec le cardinal Manning, qui a pris position au premier rang dans ce mouvement. On se rappelle le sage appui qu'il a donné aux ouvriers de Londres dans une circonstance solennelle. C'est lui qui répondait ainsi, dans le Fortnightly taient le droit du pauvre à l'existence :

" Le Times s'est. bien gardé de dire qu'il n'y a nulle obligation naturelle de donner du pain à ceux qui ont faim. C'est une chose qui n'a pas besoin d'être prouvée, même en dehors de la loi chrétienne.....

" Mais on dira peut-être qu'admettre l'obligation de la part de celui qui donne, ne prouve pas un droit chez celui qui recoit. A quoi je réponds que l'obligation de nour rir les faméliques résulte du droit naturel de tout homme à l'existence et à la nourriture nécessaire au soutien de la vie. C'est là un droit naturel si rigoureux qu'il l'emporte sur toutes les lois positives de la propriété.

Nécessité ne connaît pas de loi, et l'homme qui meurt de faim a un droit naturel !. sur le pain de son voisin.

MONSEIGNEUR LABELLE

en mêmo temps que nos confrères la mort de Monseigneur Labeile, arrivée le diman- " trez de ces personnes, traitez-les avecche, 4 janvier. Mgr Labelle a succombé "bonté et avec l'esprit de correction frateraux suites d'une hernie étranglée. Il est mort sans agonic, et a conservé jusqu'au dernier moment sa pleine connaissance et même cette bonne humeur qui le caractéri-

Voici quelques détails biographiques :

Mgr Labelle était le fils d'un brave for geron. Il naquit à Ste Rose, dans le comté de Laval, en décembre 1834. Son éducation fut soignée parce qu'il manifesta une grande Dieu vous donne une bonne année! Oui, inclination pour l'état ecclésiastique. Dans que 1891, par la miséricorde divine, vous ses dernières années il se consacra entièreenrichisse des dons célestes. Soyez bénis ment à l'avancement de l'agriculture et de "faire. Mais si elles refusaient de se con de Dien pour le temporel, mais plus encore la colonisation dans la partie nord de la "former à ces avis donnés avec le sentipour le spirituel. Devenez des saints, de province de Québec. Il fonda plusieurs "ment d'amour fraternel, alors vous devriez ture par année - s'adresser à F. A. Bal

C'est Mgr Labelle qui a suggéré cette fameuse loi qui accorde 100 âcres de terre aux pères de douze enfants.

Il était un exemple vivant de l'amour filial, dans cetteparoisse de St Jérôme, où sa mère, agée de 83 ans, passe le reste de sa vie dans une aisance comparative. Elle a vu la première maison en bois rond érigé il y a des années dans cette région par son fils, le vaillant champion de la colonisation.



(swite)

Puis, après avoir parlé d'une manière élo-Revisir de janvier 1889, à ceux qui contes-quente de l'aide que donnent à l'Eglise la C. M. B. A. comme les autres associations catholiques, il termine par ces paroles qui prouvent bien toute la sollicitude qu'il porte à la C. M. B. A. :

"Nous admettons tous que l'Eglise, a " raison en matière de foi et de morale et "qu'elle doit être respectée. En consé-" quence, aujourd'hui je vous dis, et je vous "le dis avec le désir de voir le fait se réali-" ser, maintenez-vous dans la ligne de con-" duite que vous suivez maintenant et, lors-" que vous aurez besoin d'avis, cherchez-" les là où vous pourrez trouver une direc-"tion saine et sage,-cherchez-les dans l'E glise, de votre aviseur spirituel, et s'il entrevoit des difficultés qu'il ne peut ré " soudre, il cherchera avis de l'Eglise en général. Mais quelle que soit la décision finale de l'Eglise sur la question en jeu. "aceptez la avec soumission, et cherchez " toujours, dans votre Association, à éloi-" gner tout esprit de discorde. Deux, trois " ou une douzaine de personnes dans une rassociation peuvent lui donner une direc-Nous regrettons de n'avoir pu annoncer a tion qui la mettrait dans une position des plus désagréables. Si vous rencon-" nelle, mais si elles ne peuvent être corrigés par douceur, vous devez alors parler! "sur un ton qui amènera un résultat; parce que votre organisation ne peut permettre que son bon nom soit entaché ou qu'on lui imprime mauvaise direction par l'action d'individus ou par des discussions que des individus pourraient créer.

"Si quelques succursales de notre organisation deviennent en faute, il sera alors " de votre devoir de les traiter avec bonté " et de leur indiquer ce qu'elles doivent vrais saints, formés sur ce beau modèle que villages aujourd'hui prospères, et notam- "leur parler de telle sorte qu'elles aient à lairgé, Ptre, Joliette.

encore ressortir tous les droits quavana la protection de l'Eglise l'Association l'a tholique de Secours Mutuels.

Le Révd. M. McPhillips, membre de la Branche No. 111, Toronto, dans une confe rence donnée tout dernièrement à Torona faisait lui aussi comprendre l'œuvre de l C. M. B. A., et il ajoutait ces paroles qu ont double valeur, venant d'un membred l'Association et d'un ministre de Dieu. "La ' jeunes gens comme les hommes mariés de "vraient faire partir de quelque bonnes " solide association catholique. Car les & " sociations sont un avantage et un aie " pour l'Eglise, et exercent une énormeis "fluence pour le bien. J'admire tout pa-" ticulièrement la C. M. B. A., elle a q "futur glorieux ici au Canada, car now "avons un peuple catholique aussi non " breux dans cette contrée du Nord, qui s'en puisse rencontrer sur la terre. Si " examinent les mérites de l'Associatie "dont je parle, bien peu de catholiques & " siteront à venir grossir ses rangs."

Oui, le grand esprit de foi, la charités vraie des fondateurs de la C. M. B. A. sa à un tel point enracinés dans notre associa tion, que tous les membres en sont impré gnés. Oui, les membres d'aujourd'hui sont bien les dignes successeurs de ceux d'autrefois. C'est pourquoi la C. M. B. A. a prospéré d'une manière si extraordinaire, c'est pourquoi elle continuera ses progrès rapides et merveilleux.

JUSTIN.

Directeur Spirituel : - P. E. Gendum Ptre O. M. I.; Chancelier: -- Chas. Desju dins : Président : .. J. L. Olivier : ler Vi ce président : J. A. Genand; 2mc Vid président : --- P. M. Côté ; Secrétaire Arti viste :-- D. L. Desaulniers; Secrétaire finns cier : · · · Jos. Côté : Trésorier : - - L. A.L St Pierre ; Commissaire ordonnateur : 🦂 J. Laverdure; Sentinelle: - A. Hamb Syndies pour 2 ans : - MM.W. J. Lynd Aimé Belliveau; Syndies pour 1 an : M P. I. Bazin, A. Morin, J. L. Richard.

LA FAMILLE

SOMMAIRE DU 2, 8 JANVIER 1891

N'y touchez pas, F. A. BAILLAIRGE - L page de Louis XI, L'ami de l'Orphelin-Frère Romain et le Gascon, JOYEUN PASSE TEMPS—Un Anglais qui ne veut pas fair de reste, J. P. T. — Une chasse à l'our, Achille Jubinal.—La maison de l'enfant perdue, traduction de l'anglais, E. A. Le TULIPPE, Ptre.

L'abonnement est d'une piastre par anhebdomadaire plus de 800 pages de le